



GESTION 21

Politique d'exclusion de l'univers d'investissement des entreprises impliquées tant au niveau de la production, de la commercialisation ou du stockage de Mines Anti-Personnel et des Bombes à Sous Muniton

Date de mise à jour : 25/04/2017

Conformément à la loi interdisant l'assistance aux entreprises considérées comme actives dans la fabrication, le stockage ou le commerce de bombes à sous-munitions (« BASM ») ou de mines anti-personnel (« MAP »), GESTION 21 a mis en place une politique d'exclusion de telles sociétés de son univers d'investissement.

GESTION 21 s'interdit également d'accepter de gérer de l'argent qui lui serait confié par de telles sociétés.

1. Univers des armes controversées de GESTION 21

- ✓ Les mines anti-personnel, dont la Convention d'OTTAWA interdit l'utilisation depuis 1999 ;
- ✓ Les bombes à sous-munitions, dont la Convention d'OSLO de 2008 interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert.

2. Univers de la politique d'exclusion de GESTION 21

La politique d'exclusion de GESTION 21 englobe tous les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), dont la commercialisation et la gestion financière sont effectuées par GESTION 21.

GESTION 21 estime qu'une société est impliquée dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées quand elle :

- ✓ Produit, commercialise ou stocke des armes controversées ou des composants spécifiquement conçus pour ces armes et représentant un élément constitutif essentiel pour leur fonctionnement.

Politique d'exclusion de l'univers d'investissement des entreprises impliquées tant au niveau de la production, de la commercialisation ou du stockage de MAP et de BASM



- ✓ Fournit une assistance, des technologies ou des services essentiels et dédiés pour ces armes tels que la logistique ou le transport.

3. Politique opérationnelle de GESTION 21

GESTION 21 s'interdit d'investir pour compte propre ou pour le compte des OPCVM dont elle assure la commercialisation et la gestion financière, directement ou indirectement, en titres représentatifs du capital ou en titres de crédit émis par des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées.

En complément de la politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, GESTION 21 s'interdit d'accepter la gestion d'argent sous forme de mandats confiés par des tiers en provenance de la production, du commerce ou du stockage d'armes controversées.

Pour ce faire, GESTION 21 a recours à une liste constituée de sociétés impliquées dans ces activités. Cette liste, établie sur la base d'analyses réalisées par la société SustainAnalytics, est communiquée aux dirigeants de GESTION 21 ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de GESTION 21, en particulier les membres de l'équipe de gestion, le contrôle des risques et le RCCI. Cette liste est revue tous les trimestres.

Politique d'exclusion de l'univers d'investissement des entreprises impliquées tant au niveau de la production, de la commercialisation ou du stockage de MAP et de BASM